

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
| | | | | | | ✓ | | | | | |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

De l'éducation des enfants, 49. — Consultation, 50. — La Science sociale et l'Instruction publique au Canada, 51. — Controverse, 51. — A propos d'un rebelle en 1837, 52. — Dubuvon ou Duburon? 53. — L'apostolat catholique, 55. — Coup d'œil sur l'étranger, 55. — Nouveau Larousse, 57. — Une école paroissiale, 57. — Assassinat de Canovas, 59. — Pour empêcher les bougies de couler, 60. — Saint-Phlémon de Mailloux, 60. — La soumission aux évêques, 61. — Histoire du Cap-Santé, 61. — Memento hebdomadaire, 64.

De l'éducation des enfants.

Prenez cet enfant, et me le nourrissez, et
je vous en récompenserai. (Exode, II, 9.)

Les enfants ne sont pas la propriété de leurs parents, mais sont un dépôt que Dieu leur a confié.

Ce qui nous est donné nous appartient, et nous pouvons en disposer en toute liberté, sans que le donateur ait le droit de nous demander compte de l'usage que nous pouvons en faire. Mais ce qui nous est confié, doit être restitué intégralement, sans avoir subi aucun dommage. De là naît une certaine sollicitude, une certaine inquiétude, parce qu'il faut veiller attentivement sur l'objet qui nous a été confié, et plus l'objet en dépôt est précieux, plus la vigilance doit être soucieuse.

A la naissance d'un enfant, il semble que Dieu dit aux parents, comme la fille du Pharaon à Moïse : Prenez cet enfant et me le nourrissez, et je vous en récompenserai. Il faut donc élever les enfants pour Dieu, et c'est une vérité de foi que les parents rendront à Dieu un compte très sévère de l'éducation donnée à leurs enfants. Elle est, par conséquent, bien grande leur res-

ponsabilité, puisqu'ils doivent cultiver l'esprit de leurs enfants, les préparer à l'avenir, les rendre sincères et fervents chrétiens.

Ils ne sont pas seulement responsables de leurs enfants, mais de toute leur postérité. S'il est vrai, comme nous le lisons au livre des *Proverbes*, "que le jeune homme suit sa première voie, et que dans sa vieillesse même, il ne la quittera point," comprenons bien l'importance capitale qu'il y a pour les parents d'inspirer de bons principes à leurs enfants, afin que ceux-ci à leur tour les transmettent à leurs descendants.

Heureux les parents qui peuvent dire sur leur lit de mort : Seigneur, de tous les enfants que vous m'avez donnés, aucun ne s'est perdu par ma faute, puisque je les ai gardés fidèlement.

Consultation

Au sujet des messes pour la délivrance du purgatoire, *vaut-il mieux* les faire dire pour son âme avant sa mort ?

R. D'une manière générale, il est certain qu'eu égard au fruit de la messe, il est plus avantageux de faire dire des messes pour son âme pendant la vie. Les défunts, en effet, ne peuvent profiter que du fruit satisfactoire de la messe, tandis que les vivants, peuvent en outre en retirer le fruit propitiatoire et expiatoire. D'ailleurs, bien que le fruit satisfactoire soit certain pour les défunts, il n'en est pas moins douteux si le fruit sera réellement appliqué à l'âme de celui qui fait dire des messes après sa mort ; car il ne peut être certain de mourir en état de grâce, de telle sorte qu'en faisant dire les messes après la mort, il choisit un fruit satisfactoire douteux et renonce aux fruits propitiatoire et impéroratoire du divin sacrifice.

Celui qui fait dire des messes pour lui-même pendant sa vie, obtient encore un fruit spécial, auquel les âmes des trépassés ne peuvent prétendre. En effet par l'honoraire qu'il donne, il devient l'occasion de la célébration du saint sacrifice, et de cette façon, il y coopère d'une manière particulière en devenant *quasi-coofferens* ; ce qui lui vaut un fruit spécial *ex opere operato, secundum mensuram suæ dispositionis*. Or, cela ne peut être le cas pour les âmes du purgatoire, qui ne peuvent plus contribuer en rien au saint sacrifice, et ne sont plus en état de mériter ni en état de se disposer aux effets du saint sacrifice.

Il y a encore d'autres avantages qui plaident en faveur de la célébration des messes pour son âme pendant la vie. On obtient la grâce de se mieux préparer à entrer dans l'éternité, et d'expié les peines temporelles dues au péché; on obtient l'augmentation de la grâce sanctifiante, on prévient les peines du purgatoire, en offrant à Dieu la satisfaction avant d'arriver au lieu d'expiation dans le purgatoire.

Cependant ce que nous venons de dire ne doit pas exclure les messes après la mort; car nul ne peut savoir si les messes célébrées pendant la vie ont été suffisantes pour l'exempter des flammes expiatrices. Les fautes vénielles journalières nous font contracter des dettes, qui devront être acquittées dans le purgatoire, si la satisfaction n'a pas été complète avant la mort. On fera donc bien de faire dire encore des messes après la mort, tant pour son propre avantage que pour montrer aux survivants qu'on prend soin de sa propre âme. (1)

La Science sociale et l'instruction publique au Canada

On nous a adressé le dernier numéro de la *Science sociale*, en attirant notre attention sur une étude intitulée: "La loi naturelle du développement de l'instruction populaire, les causes sociales de la répartition des illettrés au Canada."

Nous avons lu ce travail avec beaucoup d'intérêt, et nous serons heureux de recevoir les numéros qui en contiendront la suite.

La première partie nous semble très bien faite, et animée d'un excellent esprit. Abstraction faite du degré d'autorité que mérite le recensement de 1891, nous n'avons guère de réserves à faire. Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire, et nous laissons cette tâche aux journaux quotidiens.

Ce travail, ou plutôt cette enquête, parfaitement documentée, est loin de donner raison à la presse anticléricale, sur la question de l'instruction publique.

Controverse

— Il n'y a point d'âme.

R. L'humanité entière vous dément: chez tous les peuples, et dans tous les siècles, on a cru à l'existence de l'âme; dans toutes les langues, il y a un mot pour exprimer l'âme.

(1) N. R. théologique.

Le simple bon sens vous dément : je suis sûr de mon âme et de mon corps. Je suis sûr que j'ai des pensées, comme je suis sûr que j'ai des bras et des jambes. Or, comme je ne puis ni voir, ni peser, ni mesurer mes pensées, elles ne sont donc pas de la matière. Par conséquent, mon âme, qui les produit, n'en est pas non plus.

La science vous dément également. Il est constaté que dans un espace de huit années environ, le corps humain est complètement renouvelé. Puisque tout change dans le cerveau en huit ans, comment se fait-il que nous nous souvenions parfaitement des choses que nous avons vues, entendues, apprises il y a plus de huit ans. C'est donc qu'il y a autre chose dans l'homme que la matière. Ce quelque chose, c'est l'âme.

Aux médecins matérialistes qui disent n'avoir jamais trouvé l'âme, on répond avec raison, qu'ils n'ont pas plus trouvé l'esprit, l'imagination, etc. Pourtant, ils n'admettent pas qu'ils en soient dépourvus.

A propos d'un rebelle de 1837

A propos de la mort de M. Jean Morissette, un patriote de 1837-38, qui vient de s'éteindre au Cap-Santé, les journaux ont publié quelques inexactitudes historiques que nous nous permettrons de corriger, avec le concours de M. le notaire Dumouchel, de Montréal, qui possède sur cette période tourmentée de notre histoire des renseignements précis et des documents du plus grand prix.

Ainsi, d'après les pièces les plus authentiques du temps, le défunt Morissette ne formait pas partie des 58 exilés du Bas-Canada, mais était parmi les soixante rebelles condamnés, dans le Haut-Canada. Au nombre de ces soixante révoltés, il n'y avait que deux Canadiens-français, un nommé Jean Laforce ou Lefort, et le patriote qui vient de rendre l'âme, au Cap-Santé.

Comment ces deux Canadiens-français se trouvaient-ils parmi les prisonniers du Haut-Canada ? On suppose que Morissette, après les batailles de St-Eustache et de St-Charles, a traversé la frontière et qu'il en est revenu quelque temps après pour prendre part aux engagements de Odeltown, de Lacolle et de Prescott, serait ensuite tombé entre les mains des anglais sur le

territoire haut canadien. Où a-t-il subi son procès ? Les rapports des divers procès de l'époque, ne mentionnent pas le nom de M. Morissette ; il a donc dû passer en cour martiale à Prescott.

Les patriotes condamnés à la déportation en Australie, partirent le 26 septembre 1839, à bord du "Buffalo." Ils furent graciés en 1844. Les uns revinrent immédiatement, les autres l'année suivante.

Quant à M. Morissette, il a dû revenir en 1845, car d'après le rapport du trésorier de l'association de la Délivrance, organisée pour payer les frais du repatriement des exilés, il appert que M. Morissette a reçu £20,00, le 23^e mai 1845. Le trésorier de l'association de la Délivrance était M. E. R. Fabre, le père du regretté archevêque de Montréal.

La dernière disposition des fonds souscrits pour le repatriement de nos gens a été faite le 20 juillet 1848, après le retour de tous les exilés envoyés aux Bermudes et à Sydney. Un certain nombre d'exilés avaient été débarqués à Hobart Town : M. Morissette était de ce nombre. Il y demeura probablement cinq ou six ans ; mais c'est évidemment faire erreur de dire qu'il y passa quatorze années dans l'esclavage. Ils furent exilés en 1839 et graciés en 1844.

Les renseignements qui précèdent ont été pris dans un bouquin écrit de la main même de feu Frs Maurice Lepailleux, l'un des exilés, et que M. le notaire Dumouchel conserve avec un soin jaloux. (1)

Dubuvon ou Duburon ?

Dans sa livraison du 24 juillet, la *Semaine Religieuse de Québec* donne à la page 766, le nom d'un père récollet — le P. Dubuvon — qui aurait été aumônier du fort Jacques-Cartier à l'époque de la conquête. Le rédacteur de la *Semaine Religieuse* fait remarquer, avec raison, que ce nom n'est pas dans le *Répertoire du clergé canadien*. Je crois que l'auteur de l'*Histoire de la paroisse du Cap-Santé* a fait erreur, et qu'il a lu Dubuvon là où il y avait Duburon. Deux frères de ce nom, Etienne-Joseph (1) et François (2), tous deux prêtres, le premier récollet, le second séculier, ont fait partie de notre clergé. Ils

(1) Reproduit du Courrier du Canada.

étaient fils de Jean-Joseph Féré Du Buron (3), mort lieutenant dans les troupes du roi. Disons tout de suite que François, prêtre vénérable par son humilité, est mort curé de Varennes en 1801, après cinquante et un ans de sacerdoce. Il avait refusé d'être vicaire-général. A cette occasion, le secrétaire de l'évêque de Québec — le jeune abbé Plessis — lui écrivit cette belle lettre que Mgr Tanguay a publiée dans son *Répertoire* d'après les manuscrits du commandeur Viger. Quant à Etienne-Joseph, il entra chez les Récollets et fut connu plus tard sous le nom de *Père Alexis*. Il a été tour à tour aumônier dans les régiments français et desservant ou curé de paroisse. C'est comme aumônier qu'il séjourne au fort Saint-Frédéric de 1743 à 1746. Je ne serais donc pas surpris de le voir en cette qualité au fort Jacques-Cartier. Son nom s'est conservé longtemps dans les familles dont les membres avaient porté les armes pendant la guerre de la conquête. Dans ma jeunesse, j'ai entendu raconter de lui plus d'une anecdote dont les détails sont maintenant assez confus dans ma mémoire. La tradition le représentait comme le type de la bonne humeur, du sans gêne et de l'intrépidité. Il paraît qu'après 1760 il sut aussi s'arranger très bien avec les officiers de l'armée anglaise. Il n'y a, en cela, rien de surprenant : fils d'un officier qui s'était élevé par son mérite, il avait probablement, de bonne heure, respiré l'odeur de la poudre ; il avait certainement été témoin des joyeux ébats des compagnons d'armes de son père dans les courts instants de répit que la guerre laissa à nos ancêtres, avant la lutte suprême de 1756. Il devait donc trouver un charme particulier dans la société des militaires.

L'abbé H.-A. VERREAU (4)

(1) Le *Répertoire* met *Joseph-Etienne*, et le *Dictionnaire Généalogique*, 4e volume, article FERAY, *Etienne-Joseph*.

(2) Je crois qu'il y a lieu de corriger une erreur du *Dictionnaire*. Deux frères Du Buron ont porté le nom de *François*. Le premier, né en 1723 et le second en 1727. L'un des deux mourut en 1732. Lequel ? Mgr Tanguay dit que c'est le second, qui aurait eu alors au plus 5 ans. D'après les notes de sir Louis-Hyppolite Lafontaine, l'acte de sépulture — 22 juillet 1732 — indique que l'enfant était âgé de 19 ans, et, d'un autre côté, l'acte de sépulture de M. François Du Buron, curé de Varennes, 13 novembre 1801, dit que ce dernier était âgé de 75 ans. En effet, François né le 28 octobre 1727 aurait été, à cette date, dans sa 75e année. D'où je conclus que c'est le second *François* qui a survécu au premier.

(3) On trouve *Feray, Ferret, Ferré, Féré*. Les deux frères ont invariablement écrit *Féré*. Quant à *Du Buron*, Joseph-Etienne signait en un seul mot *Duburon*, et François en deux mots *Du Buron*.

(4) Bulletin des recherches historiques.

L'apostolat catholique.

Le Saint-Siège, comme nous l'avons déjà annoncé, vient de confier aux Pères Maristes l'évangélisation des îles Salomon, encore toutes païennes et mêmes cannibales.

En annonçant le prochain départ des cinq missionnaires qui vont essayer de planter la croix sur ces rivages inhospitaliers, le vicaire apostolique, Mgr Vidal, a rappelé le sort des deux premières caravanes d'apôtres qui y furent envoyées.

Dès 1845, le chef de la première caravane, Mgr Epalle, évêque Mariste, tombait frappé sous le casse-tête des sauvages. Peu après, trois de ces missionnaires étaient, non seulement massacrés, mais encore rôtis et mangés. Puis deux autres eurent le même sort, avec cette particularité effrayante que l'un d'eux, étant trouvé trop maigre, fut engraisé pendant plusieurs semaines avant d'être servi sur la table de ces cannibales. Les fièvres enfin et les privations causèrent la mort de ceux qui avaient pu échapper aux coups et à la dent de ces terribles insulaires.

La deuxième caravane, fournie par le Séminaire des Missions étrangères de Milan, eut aussi un martyr, le P. Mazzuconi, massacré en 1852.

Ses compagnons furent rappelés par leur supérieur qui ne jugea pas opportun de les laisser exposés au danger à peu près certain d'être tous égorgés.

Coup d'œil sur l'étranger

ROME. — Le Souverain pontife vient d'envoyer une lettre autographe de félicitations à Mgr Robert, Evêque de Marseille, qui, depuis 1885, a décidé d'admettre les enfants à la confirmation avant la première communion. Le Pape loue vivement ce retour à la pratique de l'Eglise et demande que, désormais, dans ce diocèse, cet ordre soit perpétuellement observé dans l'administration des deux sacrements :

“ Sachez, dit le Saint-Père, que Nous donnons les plus grands éloges à votre dessein. Car la pratique qui était passée en usage chez vous et ailleurs ne s'accordait ni avec l'ancienne et constante discipline de l'Eglise, ni avec le bien des fidèles. Il y a, en effet, dans l'âme des enfants de mauvaises passions en germe ; si on

ne les arrache pas de très bonne heure, elles se fortifient peu à peu, séduisent des cœurs sans expérience et les entraînent à leur perte. Aussi, les fidèles ont-ils besoin, même dès l'âge le plus tendre, d'être revêtus de la vertu d'En-Haut que le sacrement de confirmation est destiné à produire. Comme le fait remarquer justement le docteur Angélique, dans ce sacrement, le Saint-Esprit se donne afin de nous fortifier pour les combats de l'âme et il communique à l'homme spirituel son parfait développement. Dès lors, ainsi confirmés de bonne heure, les enfants deviennent plus dociles à accepter les commandements, ils peuvent mieux se préparer à recevoir plus tard le sacrement de l'Eucharistie et, quand ils le reçoivent, ils en retirent des fruits plus abondants."

PORTUGAL. — Le Portugal vient de célébrer le second centenaire de la mort du Père Antonio Vieira, de la Compagnie de Jésus avec de grandes solennités civiles et religieuses.

Né à Lisbonne en 1608, Antonio Vieira entra dans la Compagnie, où il ne tarda pas à se distinguer dans les sciences philosophiques et théologiques, et par une éloquence qui le fit comparer par ses contemporains à saint Jean Chrysostôme et à Bossuet.

Comme orateur et comme écrivain, le Père Vieira n'a pas été dépassé dans la littérature portugaise. Sa connaissance des Saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise, de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, des langues anciennes, des langues modernes et des idiomes d'au moins six nations indiennes d'Amérique, pourrait faire croire qu'il a passé toute sa vie dans l'étude, et cependant peu de vies furent aussi active que la sienne.

D'un autre côté ses ambassades menées à bien, les traités de paix qu'il a conclus, ses prédications à la Cour, les persécutions qu'il subit et ses années d'emprisonnement, ses conquêtes apostoliques, ses voyages de terre et de mer, ses traversées de l'Océan, ses onze visites aux missions de Maranhão, ses vingt-deux navigations sur des fleuves larges comme des bras de mer, qu'il fallait remonter durant des mois entiers à force de rames, enfin, les quinze mille lieues parcourues par lui dans les solitudes brésiliennes, et le mérite d'avoir étendu le royaume de Jésus-Christ sur de vastes territoires ; voilà autant de titres à la gloire que ce Jésuite a réunis en sa personne.

Après avoir enseigné à Don Jean de Portugal et à Christine

de Suède leurs devoirs et les droits de Dieu, cet illustre missionnaire s'en allait évangéliser les sauvages et devant un humble autel, il célébrait la Sainte Messe, sous les yeux de cent mille Indiens dont les chefs déposaient leurs armes et flèches aux pieds du *Grand Père*, comme ils l'appelaient.

Ensuite fait prisonnier à Bahia par des marchands d'esclaves, jeté dans un navire et expulsé du Brésil, il était accusé méchamment dans sa foi et tenu en prison pendant vingt-six mois entiers à Coïmbre, puis mis en liberté grâce à l'intervention directe du Pape Clément X, qui le déclara soustrait à la juridiction de l'Inquisition d'Espagne.

Nouveau Larousse

On annonce la publication prochaine du *Nouveau Larousse*.

Ce nouveau dictionnaire ne sera pas une véritable encyclopédie, car il n'aura environ que le quart du texte du grand Dictionnaire.

Le directeur du *Nouveau Larousse* promet d'être neutre et non haineux ou hostile comme l'ont été les directeurs du *grand dictionnaire universel* ; mais la neutralité n'est pas l'esprit catholique. En supposant que cette promesse soit tenue, ce nouveau dictionnaire ne sera toujours pas catholique au vrai sens du mot.

Il est malheureux que la seule encyclopédie française qui paraisse assez développée soit celle de Larousse, puisqu'elle manque de science, d'impartialité, et qu'elle est imprégnée d'un esprit d'antichristianisme, voire même d'athéisme.

Quelques preuves ;

“Qu'un seul miracle soit possible, dit le rédacteur de l'article sur le miracle, nous devons jeter au feu nos livres, fermer nos observatoires et nos laboratoires, construire au hasard nos machines, nos navires, nos chemins de fer.”

“Les gens sensés ne sont qu'une infirme minorité dans ce monde,” l'ignorance et l'attrait du merveilleux, d'une part, et de l'autre, une spéculation malhonnête, telle est la double cause des miracles. . . .”

Au sujet de Notre-Dame de Lourdes, nous lisons dans cette encyclopédie le conte suivant :

“ Un bruit populaire, que nous ne rapportons que sous toute réserve, attribue au miracle de Lourdes une origine qui n'a rien de surnaturel, ni même d'édifiant : il s'agirait d'une dame dont la chronique cite même le nom et qui se serait trouvée en rendez-vous galant, au fond de la grotte, avec un officier de cavalerie, lorsqu'elle vit approcher la jeune Bernadette. Par une inspiration subite, elle aurait quitté pour un instant son compagnon, serait accourue vers la petite fille pour l'empêcher d'entrer et aurait joué auprès d'elle le rôle improvisé de l'*Immaculée Conception*. Les apparitions suivantes s'expliqueraient, ajoute-t-on, par l'hallucination produite chez l'enfant par cette première vision “ miraculeuse ” qui aurait fait sur son esprit la plus vive impression. ”

À propos du crime de Sodome, la même encyclopédie porte, sans la moindre preuve, des assertions si monstrueuses sur les chrétiens, les religieux, les papes, que la reproduction en est impossible ici.

Dans l'article sur l'immortalité, on a osé insérer les lignes suivantes :

“ Plus heureux seront les élus de Mahomet. Ceux-là, du moins, pourront se rafraîchir dans les grands fleuves, à l'ombre du gigantesque *tuba* (arbre du bonheur), goûter des mets exquis servis sur des plats d'or et s'enivrer des regards des houris aux yeux noirs. Mais le ciel des catholiques ! nous y attachons autant de prix que Jean Reynaud : “ Ah ! Christ, que ce paradis m'épouvante et que j'aime encore mieux ma vie, avec ses misères, ses tribulations et ses peines, que cette *immortalité* avec sa paix *béate* ! ”

C'est en s'appuyant sur Larousse, que le franc-maçon Floquet avait l'impudence de dire, en pleine Assemblée nationale, le 11 décembre 1891, “ que la franc-maçonnerie a été notamment reconnue par le Pape Pie IX, qui en avait fait partie. ”

Nous donnerons, dans un autre numéro, quelques détails sur une autre Encyclopédie en cours de publication, et qui ne vaut pas mieux que celle de Larousse.

Une école paroissiale

Le R. P. Jolicœur, curé de Morinville, Nord-Ouest, est à étudier l'idée de fonder une école paroissiale sur un plan tout

nouveau. Il n'y aurait qu'une école dans toute la paroisse, et elle serait sous la direction immédiate du curé; les enfants de la paroisse en âge d'aller à l'école assisteront aux classes, et pensionneront à l'école, les parents fourniront les aliments nécessaires, comme cela se pratique dans certains couvents de la province de Québec. Les enfants pourront retourner chez leurs parents le vendredi soir, et ne revenir que le lundi matin. Les directeurs de l'institution recevront une légère rémunération pour le soin des enfants, la surveillance à exercer et la préparation de la nourriture. Ce serait une école paroissiale dans toute l'acceptation du mot.

Assassinat de Canovas.

Après une longue carrière politique brillante, Canovas, touchant aux soixante-dix ans, a été assassiné aux bains de Santa-Agueda, près de Saint-Sébastien, où il venait d'arriver : il se rendait par la galerie à la salle à manger à midi pour dîner avec Mme Canovas. Celle-ci s'arrêta un instant avec une dame baigneuse. Un Italien, Michel Angiollilo, s'approcha et lui tira trois coups de revolver. Une heure après, il expirait.

Cet assassin âgé de trente-six ans, avait été désigné au sort, dit-on, par la secte, pour venger ses frères les anarchistes de Barcelone, et il s'est montré très arrogant devant ses juges.

Canovas avait été le précepteur d'Alphonse XII pendant l'exil et un grand nombre de fois ministre ; c'était, de plus, un littérateur. Il avait proposé l'abolition de l'esclavage dans les colonies.

Très catholique, il avait négocié le concordat avec le Saint-Siège et renoué les liens brisés en 1868 ; c'est là ce que la secte très ardente en Espagne ne lui pardonnait pas.

Une scène poignante s'est produite au moment de la levée du corps. Mme Canovas s'est approchée de M. le duc de Soto-Mayor, chambellan de la reine, qu'il était chargé de représenter officiellement à la cérémonie, et lui a adressé à haute voix ces paroles :

“ Je veux faire constater, en présence de tous, par le représentant de la reine régente, que je pardonne à l'assassin de mon mari. C'est le plus grand sacrifice que je puisse faire en faveur de son âme, et parce que je connaissais son grand cœur. ”

L'assassin condamné au supplice du garrot (étranglé) a été exécuté aussitôt.

Pour empêcher les bougies de couler

Il suffit de peindre au pinceau la bougie, ou bien de la tremper dans la solution suivante qui sèche rapidement :

| | |
|--------------------------|--------------|
| Eaux | 500 grammes. |
| Sulfate de magnésie..... | 15 — |
| Dextrine | 5 — |

Saint-Philémon de Mailloux

La paroisse de Saint-Philémon de Mailloux date de 1886. Elle est formée d'un démembrement des paroisses de Saint-Magloire de Roux, de Saint-Paul du Buton, de Saint-Cajétan d'Armagh et de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland.

Le cardinal Taschereau plaça cette paroisse sous le patronage de saint Philémon, probablement en l'honneur de saint Paul, dont Philémon fut le disciple bien aimé.

La chapelle de Saint-Philémon de Mailloux fut construite en 1878 sur un emplacement donné par un des premiers colons, Ephrem Côté. Elle n'avait primitivement que quarante pieds de longueur. En 1885, on porta ses dimensions à soixante-dix pieds de longueur sur trente-cinq de largeur, et on la surmonta d'un joli clocher.

Saint-Philémon de Mailloux fut d'abord desservie par MM. Rioux curé de Saint-Paul du Buton, et Brousseau, curé de Saint-Damien de Buckland. Les curés ont été MM. Alfred Langlois, 1886-1892; P. Théberge, 1893; Daniel Guimond, 1893; Charles Clément Lévesque, curé actuel.

Saint-Philémon de Mailloux comprend une étendue de sept milles de front sur neuf milles de profondeur. La population est de 750 âmes. On y compte six écoles, une beurrerie, deux moulins à farine et deux moulins à scie.

La plus proche gare de chemin de fer est Saint-Vallier, distante de vingt-quatre milles. Une ligne téléphonique relie cette paroisse avec les centres environnants.

Le sol à Saint-Philémon est excellent. Espérons que malgré

ses pénibles commencements cette paroisse deviendra populeuse et prospère.

P.-G. ROY

La soumission aux évêques.

Dans son discours aux pèlerins de Rome, N. S. P. le Pape a insisté sur le devoir, la nécessité de rester soumis aux évêques et de suivre leur direction. Il l'a dit d'abord aux ouvriers : "Soyez . . . toujours dociles à la direction de vos pasteurs respectifs." Il a cru devoir le dire aussi aux prêtres. Il les a encouragés dans leurs bonnes œuvres, mais "sous la sage direction de l'épiscopat." Enfin, en terminant, il a recommandé à tous "l'esprit de discipline et de réserve." Si ces conseils, si ces ordres sont enfin respectés, le pèlerinage de Rome n'aura pas été inutile.

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

Cependant l'existence d'un pont en cet endroit, et d'un pont solide, était si nécessaire pour le public et pour le gouvernement, surtout dans un temps de guerre pour le transport de gros affûts, ou d'effets extrêmement pesants et lourds, ce que la hauteur et l'escarpement des côtes à l'autre passage, au bas de la rivière Jacques-Cartier, rendaient presque impossible en cet endroit, que le gouvernement en fit immédiatement construire un nouveau en 1801. Les quais sont en pierre et le pontage en bois, mais le tout d'une grande solidité.

Un droit de péage de 18 sols, pour chaque voiture passant sur le nouveau pont Royal, fut imposé. Ce fut cette imposition trop forte et inconsidérée, ce fut surtout ce que l'on fit ensuite, et les moyens pleins d'injustice que l'on mit en usage pour obliger les habitants à passer sur ce pont, en les faisant payer et les empêchant de passer, l'hiver, sur les parties de la rivière qui étaient glacées et qui leur offraient un passage commode et sans frais, qui les excitèrent à entreprendre à leurs propres frais, un

nouveau pont audessus du pont bâti par le gouvernement.

Ils l'entreprirent en effet. Aidés de quelque argent par les particuliers des paroisses voisines, les habitants du Cap-Santé firent, à leurs propres frais et dépens, le pont solide et commode que l'on nomme "le pont Neuf" ou "le pont des Habitants." Le passage en est libre, c'est-à-dire qu'il n'est sujet à aucun droit de péage, et il n'y a aucun moyen de passer la rivière Jacques-Cartier avec plus de sûreté, quelque énormes et quelque pesantes que pourraient être les charges et les fardeaux que l'on aurait à transporter, que celui qu'offre actuellement ce passage. Les avenues d'un côté et de l'autre de la rivière, sont faciles, et avec peu de dépenses on pourrait les améliorer davantage. Les routes conduisant au pont, soit dans le Cap-Santé, soit dans la Pointe-aux-Trembles, ont été verbalisées aussitôt après l'érection de ce pont, qui a été construit dans le cours des années 1821 et 1822.

Ce que nous avons à dire ici sur ces différents ponts érigés sur la rivière Jacques-Cartier nous a fait anticiper sur les années, pour n'avoir point à revenir sur ce sujet. Nous reprendrons immédiatement notre marche ordinaire, de suivre l'ordre et le cours des années.

En 1820, on fit faire en neuf les œils de bœuf de la nef et du portail, et les chassiss des tours. Il en coûta soixante et quatre louis et quelques schellings, ce qui peut paraître extraordinaire; mais il faut remarquer que l'on fut obligé de doubler le prix du vitrage par la gaucherie de celui qui étant chargé d'apporter de la ville les vitres pour ces chassiss, le fit avec si peu de soin et de précaution, que plus de la moitié se trouvèrent cassées, et qu'il fallut ainsi payer deux fois ce vitrage. Les bancs dans ce jubé, au nombre de 55, furent mis en amphithéâtre. de manière que ceux qui les occupent, peuvent voir non seulement l'autel, mais la chaire même et une partie de la nef. Ces bancs qu'on avait eu peine à louer au plus bas prix auparavant, furent vendus et loués à un prix assez considérable et conformément au mode prescrit par Monseigneur dans une de ses visites précédentes. Il en coûta pour ce dernier ouvrage, dix-sept louis sept schellings et six deniers.

En l'année 1820, il y eut dans l'hiver des fièvres très malignes qui firent périr un grand nombre de personnes. Ces fièvres attaquaient principalement les jeunes personnes du sexe, et plusieurs

en furent victimes. Celles qui en étaient atteintes, l'étaient si violemment, qu'en deux ou trois jours la maladie se terminait par la mort. L'automne qui précéda l'hiver où ces fièvres régnèrent dans la paroisse, avait été très humide, le temps fréquemment brumeux, l'air épais et sans élasticité. A plusieurs reprises même, on avait senti une très mauvaise odeur répandue généralement dans l'atmosphère, en un mot on ne respirait qu'un air vicié. Lorsque les premières neiges couvrirent la terre, on remarqua une fois surtout, après une journée très sombre, la neige toute tachée d'une espèce de cendre, de poussière noire. On trouva au fond des vases dans lesquels on avait mis de cette neige et où on l'avait laissée fondre, un dépôt ou sédiment noir et terreux.

En 1821, il arriva un accident malheureux à un jeune homme de la paroisse. Ce jeune homme, du nom de Zéphyrin Perrault, âgé de 13 ans, et qui était sur le point de faire sa première communion, se noya dans la rivière Portneuf, sur laquelle il s'amusa à se promener en canot avec une de ses sœurs ; il fut retrouvé immédiatement, mais sans vie, et enterré le 11 août.

Vers l'année 1822, commença, au-dessus du village de la Rivière-à-Belle-Ile, une nouvelle habitation formée par des Irlandais émigrés, au nombre alors de dix-huit familles, mais qui se sont augmentés par des nouveaux venus. La presque totalité de cette nouvelle habitation est composée de protestants. Il n'y a que six ou sept familles catholiques, dans un état d'abandon bien déplorable pour les exercices et les devoirs de leur religion : d'abord par rapport à leur paresse et négligence pour ces objets, ensuite par leur éloignement de l'église, dont ils ne sont pas à moins de trois ou quatre lieues, et leur manque de moyens pour s'y transporter, n'ayant point le plus souvent de voiture, et enfin parce que leur langue, que l'on n'entend point, et la nôtre, qu'ils ignorent, rendent notre ministère nul pour eux. Aussi, ne les voit-on que lorsqu'ils ont des enfants à faire baptiser, et des morts à faire inhumer. Heureux, eux et nous, quand ils viennent nous chercher assez à temps pour les malades, et que nous pouvons trouver des interprètes convenables, qui puissent nous faire communiquer avec eux. Tel est l'état des choses actuellement, pour ces pauvres et malheureux catholiques. Quant aux protestants, qui forment la majeure partie de cette nouvelle habitation, un ministre anglican, qui vient de temps à autre à Portneuf, depuis quelques années, leur fait le service

propre à son état, ainsi que pour les autres non catholiques qui sont dans la paroisse, quand il leur plaît de se rendre aux assemblées auxquelles la présence de ce ministre donne occasion.

En 1822, on fit de grandes réparations aux murs extérieurs de l'église. On donna un nouveau crépi au portail et au côté nord de l'église. La tour du même côté nord fut lambrissée. Les frais de ces réparations s'élevèrent à la somme de 2,204 frs, à l'exception de ce qui fut dépensé sur cette somme, pour lambrisser la tour, le reste fut à peu près perdu et dépensé inutilement. Le mur du côté du nord, ainsi que celui du portail ne pourront jamais tenir longtemps les crépis qu'on tentera d'y appliquer : 1° parce que l'espèce de pierre noire qui forme la plus grande partie de ces murs, n'est pas propre à retenir le mortier qu'on y applique; 2° parce que ces murs; l'un, du côté nord, n'est jamais assez chauffé par le soleil qui n'y donne qu'un instant, pour que l'eau et l'humidité que le vent du nord y apporte et dont il la pénètre, puisse le sécher: pour celui du portail, exposé à toute l'action du soleil, à la violence du vent du sud, à la pluie ou à la grêle qui l'accompagnent ordinairement dans les diverses saisons, et enfin à toute la rigueur du plus grand froid qui vient ordinairement du sud-ouest; les crépis qu'on tente d'y appliquer, n'ayant rien sur quoi ils puissent avoir prise, parce que la pierre qui compose les murs est trop lisse, et que tous les interstices en sont déjà tous fermés par le mortier qui y a déjà été appliqué, il faut que ces crépis nouveaux cèdent à toutes ces différentes attaques de l'eau, de l'humidité, du vent, du soleil ou du froid qu'ils éprouvent successivement. Les essais multipliés que l'on a faits jusqu'à ce moment, démontrent et l'inutilité de toutes les dépenses qu'on voudrait renouveler pour faire tenir un crépi sur ces vieux murs, et la nécessité de les lambrisser, comme seul moyen de les conserver et tenir l'extérieur de l'église dans un état décent.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Côme, le 19; à St-Ferdinand, le 21; à Stoncham, le 22; à St-Philippe, le 23; à St-Henri, le 24.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Fortneuf.